



Termes de Référence relatifs à l'adaptation des référentiels de certification OLB Entreprises Forestières et Chaîne de Contrôle aux exigences du RDUE

1. Contexte et justification

Depuis 2013, les opérateurs qui mettent sur le marché ou importent du bois et des produits dérivés sont tenus de respecter les exigences du Règlement Bois de l'Union Européenne (RBUE), qui vise à écarter du marché international du bois la ressource issue d'une récolte illégale. Selon la FAO (2020), 420 millions d'hectares de forêts ont été perdues dans le monde entre 1990 et 2020 ; et il est estimé que la consommation de l'Union européenne représente environ 10 % de cette déforestation.

En vue de minimiser la contribution de l'Union Européenne à la déforestation et la dégradation des forêts, le Conseil de l'Union européenne a adopté le texte du règlement de l'Union Européenne sur la déforestation (RDUE) en remplacement du RBUE. Avec le RDUE, nous assistons à un changement d'échelle au-delà de la lutte contre l'illégalité. Si le RBUE ne concernait que le bois, le RDUE a élargi la liste des produits et concerne la viande bovine, l'huile de palme, le soja, le café, le cacao, le caoutchouc et le bois auxquels il y a lieu d'ajouter certains de leurs dérivés. La déforestation constitue un enjeu mondial pris en compte dans des règlements autres que l'union européenne, notamment la loi environnementale de Grande-Bretagne et l'acte forestier des USA.

La certification Origine et Légalité des Bois (OLB) est reconnu dans le système de vérification des exigences du RBUE, en vue de garantir une diligence raisonnée dans le respect des exigences légales. Il couvre les exigences relatives au respect des exigences légales sur les normes d'aménagement forestier, la gestion de l'environnement et le volet social (droit et sécurité des travailleurs, respects des droits des communautés) dans les pays de production et la traçabilité des produits bois.



Bureau Veritas n'est pas resté en marge des développements visant à s'adapter aux enjeux et défis de préservation de la nature. Dans ce cadre, une initiative est engagée en vue de mettre à niveau le système de certification OLB tel à répondre en temps opportun aux besoins de toutes les parties prenantes tant dans les pays de production que les pays de destination.

2. Objectifs

Objectif général :

Adapter les référentiels de certification OLB avec les nouvelles exigences énoncées dans le RDUE en matière de lutte contre le bois illégal, la déforestation et la dégradation des forêts.

Objectifs spécifiques :

- Intégrer dans les référentiels OLB de gestion forestière et de chaîne de contrôle les exigences de lutte contre le bois illégal
- Intégrer dans les référentiels OLB de gestion durable et de chaîne de contrôle les exigences relatives à la lutte contre la déforestation
- Intégrer dans les référentiels OLB de gestion durable et de chaîne de contrôle les exigences relatives à la lutte contre la dégradation des forêts
- Examiner les retours issus de la consultation des parties prenantes intéressées sur les changements proposés aux exigences de certification OLB
- S'assurer que les changements apportés sont sous une forme compréhensible

3. Résultats attendus

- Les référentiels OLB révisés intègrent les considérations de minimisation des risques de bois illégal
- Les référentiels OLB révisés intègrent les considérations relatives à la lutte contre la déforestation telles que énoncées par le RDUE ;
- Les référentiels OLB révisés intègrent les considérations relatives à la lutte contre la dégradation des forêts telles que énoncées par le RDUE ;
-



- Les retours pertinents des parties prenantes sont pris en comptes dans les référentiels OLB révisés

4. Méthodologie

La méthodologie du travail consistera à :

- Revue de la documentation existante relative aux référentiels OLB et aux exigences et politiques de la RDUE ;
- Entretiens avec divers acteurs dont les responsables de Bureau Veritas et de l'Union Européenne ;
- Consultation des parties prenantes intéressées du système de certification OLB

5. Cible et participation

Sont concernés, les opérateurs de la filière bois dans les pays de production, les négociants des produits bois, les autorités compétentes chargées du contrôle dans les pays de production et de destination des produits, la commission de l'union européenne et les acteurs de la société civile.

6. Chronogramme

Activités	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Responsable
Appel à manifestation d'intérêt													Bureau Veritas
Sélection du consultant													Bureau Veritas
Conduite de l'évaluation													Consultant
Présentation du draft et recueil des avis													Consultant & Bureau Veritas
Consultation des parties prenantes													Bureau Veritas
Consolidation des retours des parties prenantes													Consultant
Présentation et Dépôt du document final													Consultant



Les activités se dérouleront en deux (2) phases :

Phase 1 : Conduite de l'évaluation + Présentation du draft et recueil des avis

Phase 2 : Consolidation des retours des parties prenantes + Présentation et Dépôt du document final

7. Budget

Le budget mobilisé pour la conduite de ce projet est de **8 000 Euros**, répartis sur 20 journées de travail (voir détail chronogramme)

8. Suivi et évaluation

Le consultant communiquera à Bureau Veritas la base des données de référence (documents, sites web, personnes consultés ...) ayant permis l'actualisation des référentiels OLB. Ainsi, Bureau Veritas se réserve le droit de vérifier sur la base d'un échantillon l'effectivité des informations qui ont été prises en compte.

Afin de s'assurer d'une bonne compréhension des exigences, une consultation publique sera effectuée auprès de diverses parties prenantes, ainsi qu'un audit test en vue de s'assurer que les points apportés dans le cadre de la mise à niveau des référentiels peuvent être audités.

9. Eligibilité

Sont éligibles tout bureau d'études présentant un (ou des) expert (s) remplissant les conditions suivantes :

- Avoir un niveau d'étude supérieur (minimum Bac +4) en sciences forestières, sociales et/ ou environnementales ;
- Avoir au minimum 15 années d'expérience dans le secteur forestier
- Avoir une bonne connaissance des référentiels OLB entreprise forestière et chaîne de contrôle ;
- Avoir une bonne connaissance des exigences du RDUE et être au fait des différentes évolutions ;
-



- Avoir au moins 5 années d'expérience en qualité de Responsable d'audit de certifications forestières de légalité, de durabilité et de chaîne de contrôle
- Avoir une expérience dans l'élaboration des normes d'évaluation de la conformité

10. Date limite de recevabilité

Les candidatures sont recevables jusqu'au **25 Avril 2024**. Les candidats qui manifestent un intérêt doivent adresser au contact : christele.mafogang@bureauveritas.com , un dossier comprenant :

- Dossier fiscal à jour
- Dossier technique et financier intégrant le Curriculum vitae à jour et les éléments de preuve qui attestent des caractéristiques mentionnées au point 9 ci-dessus